

## **F.O. VOUS ALERTE**

### **AGENTS DE LA DPA: dans les écoles**

### **SOYEZ VIGILANTS : JAMAIS SEUL !**

A la mi-janvier, un collègue de la S.L.A. 10/11 qui intervenait dans une école du 11<sup>ème</sup> arrondissement a été accusé par un agent de service d'agression sexuelle !

Conséquences : le collègue a été emmené 2 jours plus tard (?) pour une garde à vue durant 4 heures dans les locaux de la Police !

#### ***Que s'est-il passé exactement ?***

- **Tout d'abord, le collègue, fort heureusement, n'était pas seul lors des faits supposés .....**
- **L'agent de la DASCOS n'a révélé les soi-disant faits que le lendemain au Directeur de l'école et a porté plainte.**
- **Or, le procureur de la République a classé l'affaire sans suite...et pour cause, il y avait un témoin – le collègue binôme DPA – reconnaissant l'absence d'agression !**

**Ainsi notre collègue a été FAUSSEMENT accusé.**

Mais le Directeur de l'école s'est autorisé dans le courrier envoyé le 22 janvier 2013 à la CAS 11/12 d'écrire :

«Je précise que M.C. et un autre électricien de la S.L.A. intervenaient effectivement dans mon école ce matin-là pour réparer un interrupteur de sonnerie. Il semblerait que ce type d'agissement de M.C. se soit déjà produit dans d'autres écoles».

**Or, dans le dossier administratif de notre collègue, et dans son casier judiciaire (alors que la police a enquêté sur plusieurs établissements du 11<sup>ème</sup>), il n'y avait rien !**

Mais le directeur de l'école, appuyé par la DASCOS, veut à tout prix, par tous les moyens – alors que les faits sont FAUX – monter un dossier avec des témoignages sur une soi-disant «comportement déplacé» du collègue.

Cela rappelle d'autres époques, en France ou ailleurs...

Notre collègue doit être coupable... De gré ou de force !

**Le Directeur de l'école, avec l'appui de la DASCO, persiste...**

**La DPA suit !**

Peut-on en rester là et accepter cette situation scandaleuse, injuste, arbitraire ?

F.O. dénonce des allégations mensongères de l'agent de la DASCO, les écrits diffamatoires du Directeur d'école, et l'attitude honteuse de la DPA.

**Notre collègue est fortement déstabilisé.....la suspicion, le doute se sont insinués.**

«Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose»...

Et si le collègue avait été seul ? Garde à vue de 48 heures, prison préventive, procès, sanction pénale, suspension administrative, Conseil de Discipline, licenciement ?....

**N'ALLEZ JAMAIS SEUL  
DANS LES ECOLES!!**

**JAMAIS SEUL dans les vestiaires, toilettes, bureaux.**

Et puis, concernant cette école du 11<sup>ème</sup>, avec ce Directeur, les collègues de la S.L.A., peuvent-ils continuer à intervenir ?

La DPA veut sanctionner notre collègue en le mutant d'office !

Le collègue n'accepte pas, F.O. n'accepte pas.

D'ores et déjà, F.O. appelle les collègues à se mobiliser.

La CGT est prête à rejoindre F.O. pour toute action nécessaire afin de défendre notre collègue.

**NE RESTEZ PAS ISOLEES, ORGANISEZ-VOUS,  
REJOIGNEZ LE SYNDICAT F.O. :**

**01.43.47.84.54**

**2 bis, square Lesage**

**75012 Paris**

**<http://fo.villedeparis.overblog.com/>**